

**LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION**  
LILLE. 106, Rue de Paris  
PARIS. 43, Bd Haussmann

**JOURNAL D'INFORMATION**

# Le Nord

# Tourcoing

BUREAUX : ROUEAUX | Téléphone 9-51  
45, rue de la Gare, 45  
TOURCOING | Téléphone 9-65  
3, rue Fidele Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUMF.

## DU TRAVAIL POUR LES CHOMEURS

M. Langeron, Préfet du Nord, nous dit comment se réalise le programme voté fin 1931 par le Conseil Général

Lors de sa dernière session, fin octobre et début de novembre 1931, le Conseil général du Nord en un beau mouvement de solidarité nationale s'est efforcé de porter aide et secours aux chômeurs du Nord rudement frappés par le ralentissement ou la fermeture de nombre de nos industries régionales.

Adoptant les propositions de M. Langeron, préfet du Nord et des bureaux du Conseil général, l'assemblée départementale se prononce en faveur de tout un ensemble de grands travaux et de



M. Roger LANGERON Préfet du Nord

l'émission future d'un emprunt de 80 millions destiné à couvrir une partie de la dépense nécessaire par la réalisation de ces travaux.

M. le Préfet du Nord avait présenté dès le début de la session un premier programme de travaux en faveur des chômeurs. Il consistait en refectoire de routes, élargissements de voies départementales, curages de fosses, etc... Mais ce n'était là qu'une amorce et, avant la fin de la session, M. Langeron mettait à jour devant le Conseil général, tout un programme de grands travaux portant sur les points suivants :

1. Travaux d'adduction d'eau potable.
2. Restauration des sections défectueuses des chemins de grande communication.
3. Construction d'habitations à bon marché et de logements à loyers moyens.
4. Constructions scolaires.
5. Construction ou agrandissement d'établissements hospitaliers.
6. Travaux divers.

L'approbation de ce programme nécessitait la création de ressources nouvelles, car sa réalisation prévoyait une dépense de 71.500.000 francs. Si l'on tenait compte que les propositions budgétaires faisaient déjà état d'un emprunt de 8.500.000 francs pour la reconstruction des Chemins de Fer du Groupe du Sud c'était un emprunt global de 80 millions qui était nécessaire.

Se rendant compte de l'urgence des travaux de secours aux chômeurs qui lui demandait, le Conseil général tout entier se prononçait alors en faveur de l'emprunt de 80 millions.

### L'emprunt de 80 millions sera effectué dans le courant de l'année

« Quand aura lieu la réalisation de l'emprunt ? »  
— C'est ce que, ces jours derniers, nous avons demandé au cours d'une interview, à M. Langeron.

Fort aimablement, M. le Préfet du Nord nous a déclaré :

« L'émission aura lieu dans le courant de l'année et voici la façon dont seront affectés les 80 millions :

Travaux d'adduction d'eau. Avances aux communes sur subventions	6.000.000,00
Restauration des sections défectueuses des chemins de grande communication	20.000.000,00
Construction d'habitations à bon marché et de logements à loyers moyens	3.500.000,00
Avances sur subventions ou prêts à consentir aux communes pour constructions scolaires	20.000.000,00
Construction ou agrandissement d'établissements hospitaliers	2.000.000,00
Subventions aux communes pour travaux divers	20.000.000,00
Travaux de reconstruction des chemins de fer du Groupe du Sud	8.500.000,00
<b>Au total :</b>	<b>80.000.000,00</b>

### Ce qui a déjà été fait pour les chômeurs

« Mais déjà, vous le savez, — ajouta M. le Préfet, — la réalisation des travaux proposés, de certains du moins a reçu un commencement d'exécution. Je vous rappelle quelques détails :

« Travaux d'adduction d'eau potable. — Sur les 6 millions d'avances votés, une somme de 4.634.039 fr. d'avances a déjà été consentie à ce jour. Il reste disponible une somme de 1.365.961 fr.

« Restauration des chemins défectueux. — Les premiers travaux ont déjà en cours d'exécution et se conti-

nueront toute l'année sans arrêt. Grâce à ces travaux un réseau routier grandement amélioré pourra être réalisé. Une récente circulaire a demandé aux maires leur utile, indispensable collaboration à ce sujet et les a sollicités d'indiquer les travaux qui, dans leur commune, seront possibles et, — c'est là le point important, — susceptibles d'employer une proportion importante de main-d'œuvre, notamment des travaux de curages de fosses, décapage d'accotements, empierrage, ou tout autres.

« Constructions scolaires. — Certains sont urgentes vue l'exiguïté ou la vétusté d'anciens locaux. Aussi 4.115.500 francs ont-ils déjà été avancés avec la répartition suivante : avances sur subventions, 3.715.500 francs ; prêts aux communes : 400.000 francs. Il reste encore à affecter une somme de 16.884.500 francs.

« Subventions aux communes pour travaux divers. — Le crédit vote, de 20 millions, se répartit de la sorte : 10 millions pour les communes dont la valeur du centime est supérieure à 5,000 fr. et 10 millions pour les autres communes.

« Sur la première dotation, il a été attribué à ce jour des subventions pour une somme totale de 2.412.670 fr. Sur la deuxième dotation les subventions déjà accordées s'élevaient à 1.544.928 fr. Ce chiffre de subventions représente donc un total de travaux fort importants déjà votés et en cours d'exécution dans les communes. Il y a lieu de souligner à ce sujet l'empressement qu'ont mis les municipalités à bénéficier du crédit vote par le Conseil général et à entreprendre très vite les travaux destinés à venir en aide au chômeur. »

« Sur la première dotation, il a été attribué à ce jour des subventions pour une somme totale de 2.412.670 fr. Sur la deuxième dotation les subventions déjà accordées s'élevaient à 1.544.928 fr. Ce chiffre de subventions représente donc un total de travaux fort importants déjà votés et en cours d'exécution dans les communes. Il y a lieu de souligner à ce sujet l'empressement qu'ont mis les municipalités à bénéficier du crédit vote par le Conseil général et à entreprendre très vite les travaux destinés à venir en aide au chômeur. »

### Au fur et à mesure des possibilités

« M. le Préfet du Nord termine : « En ce qui concerne la construction d'habitations à bon marché et de logements à loyers moyens, aucune demande d'avance n'a encore été faite sur le crédit prévu de 3.500.000 fr. L'affectation de la dotation envisagée pour la construction ou l'agrandissement d'établissements hospitaliers n'a pas encore été faite. Une enquête est ouverte à ce sujet dans les communes.

« Enfin les travaux de reconstruction des chemins de fer du Groupe du Sud sont en cours et le crédit total qui est affecté à ce travail sera réparti sur l'ensemble de l'année.

« Comme vous voyez, — conclut M. le Préfet, — on s'est attaqué à la besogne un peu de tous côtés. Soyez assurés que le plan des grands travaux sera logiquement réalisé au fur et à mesure des possibilités. »

### Les secours de chômage aux « saisonniers » agricoles

Nous avons déjà commenté la situation des ouvriers agricoles « saisonniers » et le projet de règlement des secours de chômage et très fidèlement nous avons reproduit les divers vœux émis tant par les maires des communes intéressées que par les groupements agricoles de la région.

Il y a quelques semaines encore, au lendemain de l'assemblée générale de la Société des Agriculteurs du Douaisis, nous avons publié les textes de vœux émis par MM. Delsart, maire de Nomail, Deswarte, maire de Faumont.

Dans une lettre très documentée, M. Delsart, s'adressant à la Société des Agriculteurs, exprimait une situation spéciale dans laquelle se trouvaient quantité d'ouvriers, pères de famille de sa commune. Travaillant l'hiver à l'usine, à l'espérance d'autres, ils avaient l'habitude d'être de se mettre à la disposition des agriculteurs de la région. Mais, la crise économique venant à sévir et frapper les ouvriers saisonniers, ceux-ci, licenciés de l'usine, se retournent vers la mairie en exprimant le désir de s'inscrire aux fonds de chômage.

Les « règlements » s'opposant à cette façon de voir, des démarches furent entreprises par différents maires. Des interventions eurent lieu auprès du Gouvernement par M. Hayes, sénateur, et Gonlaux, député du Nord. Des vœux furent déposés par le Conseil général de culture et enfin ces jours derniers, M. Delsart, maire de Nomail, recevait des instructions de la Préfecture du Nord, l'autorisant à payer les secours de chômage aux ouvriers saisonniers, à la condition de joindre au dossier ouvert pour chacun d'eux : deux certificats, l'un émanant de la firme industrielle, l'autre établi par le cultivateur.

La question des secours de chômage aux ouvriers agricoles « saisonniers » se trouve ainsi résolue.

### Les envois d'or des Etats-Unis en France

On déclare à Wall Street, que les dispositions ont été prises pour effectuer de New-York à Paris, dans le courant de la semaine, deux exportations d'or, d'une valeur totale de 25 millions de dollars. On croit que les retraits de métal qui seront effectués par la France, comporteront dix chargements, d'un montant total de 25 millions de dollars. On croit que ces opérations d'affectation s'effectueront sur les réserves d'or des Etats-Unis, étant donné que les disponibilités détenues par ce pays pour le compte de la France, sont livrées à demande. Le transfert en France de ces disponibilités, est attribué aux perspectives qui existent, estime-t-on en France, d'une plus grande abondance d'argent sur le marché américain, ce qui entraînerait une réduction du taux de l'intérêt dont bénéficieraient les dépôts français.

### LA TERRE A TREMBLÉ VIOLEMMENT A LIMA

Un violent séisme a ébranlé la ville de Lima, mardi à 21 h. 30. La ville a été plongée dans l'obscurité. On signale des dégâts considérables.

## LA QUESTION DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR PRODUITS FINIS

La commission des R. L. a adopté un vœu demandant des mesures urgentes pour assurer l'exécution de la loi

La commission des Régions libérées, s'est réunie hier, sous la présidence de M. Gonnart, président.

M. Lemelle, député du Nord a donné lecture de son rapport supplémentaire sur le projet de loi concernant la liquidation des sociétés coopératives de reconstruction formées par les sinistrés, en vue de la reconstruction des immeubles atteints par les événements de guerre. Ce rapport supplémentaire a été adopté à l'unanimité dès sa distribution. La mise à l'ordre du jour sans débat sera demandée à la Conférence des Présidents.

M. Gonnart a évoqué la question des frais supplémentaires pour produits finis de l'industrie. Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Lierman, Gonnart, Lemelle, des Rotours, et Antoine, la commission a adopté à l'unanimité le vœu suivant qui sera transmis aux ministres des Finances, du Budget et des Travaux publics :

« La commission des régions libérées exprime le vif regret que la loi du 27 avril 1931, tendant à assurer le fonctionnement du compte spécial de compensation prévu par l'article 87 de la loi du 30 mars 1929, relatif aux frais supplémentaires pour produits finis de l'industrie n'ait pas encore reçu, contrairement à ses dispositions, son entière application.

« Considérant que les anciens attributaires d'allocations pour produits finis devaient dans les six mois qui suivaient la date de la promulgation de la loi précitée (ou dans les six mois qui suivraient la décision définitive) effectuer un premier versement de 45 % des frais supplémentaires qui lui ont été accordés pour produits finis et dont le montant a été constaté par une décision définitive.

« Considérant que ces versements devaient assurer le fonctionnement du compte spécial ouvert dans les écritures du Trésor pour permettre le règlement de ces sommes dues au même titre aux nouveaux attributaires.

« Demande au Gouvernement et à l'industrie privée de lui offrir les sommes d'urgence en raison de la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouvent placés les industriels sinistrés et indépendants des régions du Nord et de l'Est de la France, les mesures qui doivent assurer intégralement l'exécution de la loi.

La commission a ensuite nommé rapporteur : M. des Rotours sur la proposition de loi de M. Tailleur-Vassal tendant à étendre l'application de l'article 82 de la loi du 30 mars 1929 sur le règlement au moyen des titres de rente des indemnités de dommages de guerre.

M. Tallandier de la proposition de loi de M. Courthouze tendant à la titularisation du service des régions libérées.

## Deux affaires de meurs jugées hier par la Cour d'Assises du Nord



M. l'avocat général LEDOUX

Ce sont deux affaires de meurs qui ont été jugées hier mercredi en Cour d'Assises.



M. l'avocat général LEDOUX

Ce sont deux affaires de meurs qui ont été jugées hier mercredi en Cour d'Assises.

### A Denain

A la suite d'une beuverie entre Polonais à Denain, l'un d'eux, Joseph Burdick a fait subir les derniers outrages à une fillette de 12 ans.

L'odieux personnage a été condamné à 5 ans de prison.

Ministère public : M. le substitut général Ledoux. Défenseur : Me Wormsen.

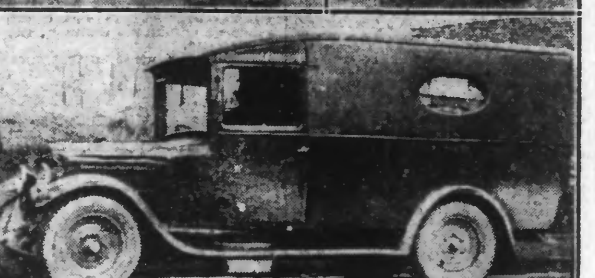
### A Eccles

Eugène Deltour est inculpé d'attentat à la pudeur sur la personne de sa fille, à Eccles. L'accusé avait tenté de se suicider lors de son arrestation.

## LAMENTABLE ACCIDENT A LOMME

Sous les yeux de sa sœur, un jeune garçon fut écrasé et tué par une camionnette au moment où il allait entrer à l'école

Les autos renversent et écrasent des enfants. Pour ne citer que les accidents de ce genre, qui se sont déroulés naguère à Lille, rappelons l'effroyable tragédie de Gambaetta et la mort affreuse d'un garçonnet rue Jules Guesde.



En haut, à gauche : la petite victime Félix LEFEBVRE ; à droite : les deux fillettes qui furent témoins de l'horrible accident. Madeleine DEWISSELRE et Louise CONNART. — En bas : La camionnette qui écrasa l'enfant.

Hier, à Lomme, devant l'école Lamar-tin, un jeune garçon, Félix Lefebvre, âgé de 7 ans, se préparait à entrer à l'école, lorsqu'il fut écrasé et tué par une camionnette qui venait de passer sur la route.

La douleur du papa et de la maman était pénible. Partout, dans cette malheureuse affaire, et surtout chez les enfants, on avait vu couler des larmes. Le père, qui est employé au Chemin de Fer, était complètement affolé. On ne saurait concevoir rien de plus navrant qu'un enfant mort.

### La rentrée de l'école

Il faisait hier une journée de printemps. Tout au bout de l'avenue de Dunkerque, à Lomme, des enfants se rendaient à l'école. Sur le trottoir droit, deux petites filles, Madeleine Dewisselre et Louise Connart furent renversées par une camionnette, âgée de 12 ans, qui tenait par la main son frère Félix, un petit blondinet de 7 ans. Le quatuor craignait d'être en retard et leurs jeunes jambes allaient bondir. Avant d'arriver à la hauteur de l'école, Louise se détacha et traversa la chaussée.

### Des enfants pressés

Face à l'école, le groupe qui n'était composé que de trois enfants, s'arrêta. La voiture de M. Louis Villers, boulanger à Lomme, était en stationnement face au n° 72 de l'avenue de Dunkerque et du côté droit de la chaussée. Ce véhicule empêchait de voir la route sur leur gauche. Les enfants hésitèrent, puis Madeleine Dewisselre bondit et traversa à vive allure la route nationale. Les petits Lefebvre demeurèrent seuls sur le trottoir. Mais Félix était impatient de rentrer à l'école. Il tira la camionnette en arrière, qui tint bon. Mais le petit protesta et d'une brusque secousse, il fit lâcher prise à sa sœur et s'élança sur la chaussée.

### L'horrible accident

Alors, Jeanne Lefebvre, restée seule au bord de la route, vit cette affreuse chose : son petit frère parvenit jusqu'au milieu de la chaussée, franchit son rail du tramway et disparaitre sous les roues d'une lourde camionnette qui venait de surgir derrière la voiture du boulanger.

Lorsque la camionnette stoppa, elle se trouva sur les rails du tramway et s'éleva à la hauteur du véhicule du boulanger.

A un mètre derrière, Félix Lefebvre était étendu, couché sur son dos, les bras en croix, mort.

### Les secours

Les témoins de ce terrible accident étaient terrifiés. C'étaient Lucie Lefebvre, qui venait de voir mourir son frère, les petites amies Madeleine et Louise qui, de l'autre trottoir, avaient vu toute la scène et Mme Massy qui se trouvait devant la porte de sa maison, 741, avenue de Dunkerque. On s'empressa autour du petit cadavre. On le transporta à la pharmacie Lesage, où le docteur Gobrecht, appelé d'urgence, constata la mort consécutive à un coup violent au bas de la tempe gauche.

### Chez les parents

Nous sommes arrivés au domicile des parents du malheureux enfant, sis 71, rue du Maréchal Becquaert à Lomme, et ce fut pas sans émotion que nous avons

### INDUSTRIELS TOURQUENNOIS ACQUITTÉS PAR LA COUR D'APPEL D'AMIENS

La Cour d'appel d'Amiens appelée à statuer sur le jugement rendu le 16 décembre 1929 par le Tribunal correctionnel de Lille qui condamnait à diverses amendes pour fausses déclarations de dommages de guerre : M. Eugène Jourdain, gérant de la société Jourdain-De-fontaine fils et M. Adhémar Lenis, de Tourcoing, occasionnaire desdits dommages, vient par arrêt de les acquitter purement et simplement. L'un et l'autre, des fins de la poursuite en condamnant l'Etat français à tous les dépens.

### LE PRINCE D'ETHIOPIE A ROME

Le prince héritier d'Ethiopie, arrivé à Rome est allé, mercredi matin, déposer une couronne sur la tombe du soldat inconnu. Il a été reçu par le roi et a déjeuné au palais.

### LA POPULATION DE CHICAGO

La population de Chicago s'élève à environ 2.478.000 habitants, soit en augmentation de 500.000 sur les chiffres obtenus à la fin de 1930.

## LES DRAMES DE NOTRE RÉGION

### APRÈS LA TRAGÉDIE DE LA RUE DES TANNEURS, A LILLE

On a pu interroger Grenda le meurtrier qui tenta de se suicider

Quelques points restent à éclaircir sur le drame qui se déroula dans la nuit de lundi à mardi, dans une famille de Polonais, au numéro 36 de la rue des Tanneurs, à Lille.

M. Duvernois, commissaire de police du 1er arrondissement a continué hier son enquête.

Accompagné de son secrétaire, M. Duvernois a interrogé le meurtrier et la victime qui a survécu à l'atroce tuerie.

Leurs déclarations furent très intéressantes. Le Polonais Grenda avoua nettement avoir prémédité son crime. La femme Lichota précisa ce que fut la scène sanglante.

« JE N'AVAIS QU'UNE IDÉE : ME DÉBARRASSER DE CES GENS »

« A l'hôpital St-Sauveur, Joseph Grenda dont l'état s'améliore a raconté aux enquêteurs :

« J'habitais avec ma femme et deux enfants, dans une chambre au 36 de la rue des Tanneurs. Un jour, j'ai acheté le 15 janvier un revolver chez un armurier de Lille ainsi que 25 cartouches. Lundi soir, la femme Lichota m'a rencontré dans la cour et m'a reproché d'être toujours saoul. Après 20 heures, j'ai pénétré dans leur chambre et j'ai tiré. Si j'ai atteint la femme c'est que Jablovski a fait dévier mon bras d'un coup de tranchant de main au poignet droit.

Sur son lit de douleur, dans une salle voisine, Caroline Lichota mit les choses au point par le truchement d'un interprète.

Après avoir fait le récit de l'histoire du vol de 900 francs dont elle fut victime et avoir narré comment la femme Chylys fut arrêtée le 5 décembre, Caroline Lichota déclara :

« Grenda nous fit à partir de ce moment-là, une vie d'enfer. Nous nous sommes couchés lundi soir à 19 heures. Au bout d'une heure, Grenda a secoué la porte et est entré. Allumez la lampe ! dit-il. Jean s'est levé. Grenda a tiré sur lui. Je me suis levée pour écarter Grenda et j'ai reçu une balle. C'est bien fait pour vous ! a dit finalement cet homme.

### L'AUTOPISE DE LA VICTIME

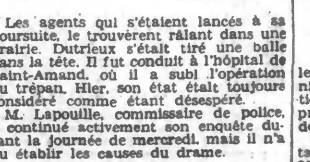
M. Duvernois a entendu aussi Boniatzki et divers autres témoins. Dans le courant de l'après-midi, M. Muller, médecin-légitiste a procédé à l'autopsie de Jablovski, le malheureux Polonais que les balles de Grenda tuèrent sur le coup.

### La tentative de meurtre du Moulin-des-Loups à Saint-Amand

Le meurtrier agonise sur son lit d'hôpital

Nous avons relaté hier le drame qui s'est déroulé à Saint-Amand, dans une boulangerie du quartier du Moulin-des-Loups.

On sait qu'un garçon boulanger, Leon Dutrieux, 31 ans, qui avait menacé de mort, il y a plusieurs mois, deux de ses collègues de travail, a mis sa menace à exécution dans la nuit de lundi à mardi. Il manqua heureusement son but et il prit la fuite.



Les ouvriers boulangers DELCOURT et DIMONT qui échappèrent aux coups de leur camarade meurtrier DUTRIEUX (Ph. Dominio)

Les agents qui s'étaient lancés à sa poursuite, le trouvèrent, rôlant dans une prairie. Dutrieux s'était tiré une balle dans la tête. Il fut conduit à l'hôpital de Saint-Amand, où il a subi l'opération du trépan. Hier, son état était toujours considéré comme étant désespéré.

M. Lapouille, commissaire de police, a continué activement son enquête durant la journée de mercredi, mais il n'a pu établir les causes du drame.

### HORRIBLE MASSACRE DANS UN VILLAGE, EN ITALIE

Un forcené a tué son père et blessé plusieurs membres de sa famille

A Augusta, un certain Salvatore Lobello âgé de 24 ans, a pénétré, armé d'un fusil, dans la maison de son père, qu'il a abattu de deux coups de feu. Le forcené a ensuite tiré sur les membres de sa famille, qui tentaient de prendre la fuite. S'emparant alors d'un couteau le meurtrier s'est précipité sur sa belle-mère, à laquelle il a porté plusieurs coups de son arme, ainsi qu'à son frère et à sa sœur.

## L'ATTITUDE DE LA FRANCE à la Conférence du Désarmement

Une importante réunion a eu lieu hier au Ministère de la Guerre

Les délégués titulaires de la France à la conférence du désarmement se sont réunis mercredi matin au ministère de la Guerre, sous la présidence de M. Tardieu. Cette réunion avait pour objet de permettre aux représentants de la

France de discuter les propositions de la conférence du désarmement et de se prononcer sur les conclusions générales qui seront l'objet de réunions ultérieures.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.

M. Pierre Laval, président du conseil, avait reçu dans la matinée M. Paul Boncour, vice-président de la délégation française.